



CABINET DU PRESIDENT

**DECRET N°100/032 DU 23 MARS 2018 PORTANT NOMINATION DES MEMBRES
DU COMITE DIRECTEUR DU FONDS DE SERVICE UNIVERSEL DES TIC AU BURUNDI**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu le Décret-loi n°1/011 du 4 septembre 1997 portant dispositions organiques sur les télécommunications ;

Vu le Décret n° 100/112 du 5 avril 2012 portant Réorganisation et Fonctionnement de l'ARCT ;

Vu le Décret n° 100/97 du 18 avril 2014 portant Fixation des Conditions d'Exploitation du Secteur des Communications Electroniques ;

Vu le Décret n° 100/29 du 18 septembre 2015 portant Révision du décret n°100/125 du 19 avril 2012 portant Structure, Fonctionnement et Missions du Gouvernement de la République du Burundi ;

Vu le Décret n° 100/60 du 5 avril 2016 portant Organisation et Fonctionnement du Ministère des Postes, des Technologies de l'Information, de la Communication et des Médias ;

Vu le Décret n°100/186 du 16 octobre 2017 portant Création et Modalités de Gestion du Fonds de Service Universel des TIC au Burundi ;

Sur proposition du Ministre des Postes, des Technologies de l'Information, de la Communication et des Médias ;

DECRETE :

Article 1 : Sont nommés Membres du Comité Directeur du Fonds de Service Universel des TIC au Burundi, pour un mandat de trois ans renouvelable :

- **Ambassadeur Willy NYAMITWE** : Président ;
- **Monsieur Laurent KAGANDA** : Vice-président ;
- **Monsieur Donatien MANIRAMPA** : Secrétaire ;
- **Monsieur Pas-Plus NTAHOMBAYE** : Membre ;
- **Monsieur Delphin Juste NTIRENGANYA** : Membre ;
- **Monsieur Evariste NIKWIBITANGA** : Membre ;
- **Monsieur Célestin BUKENE** : Membre ;
- **Monsieur BUI TIEN DUNG** : Membre ;
- **Monsieur Arnaud Kévin HORUGAVYE** : Membre.

Article 2 : Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

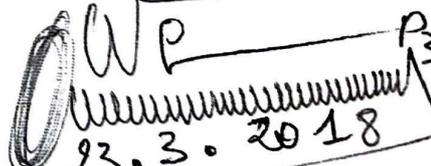
Article 3 : Le Ministre en charge des TIC est chargé de l'exécution du présent décret qui entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Bujumbura, le 23 mars 2018,

Pierre NKURUNZIZA.-

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

LE DEUXIEME VICE PRESIDENT
DE LA REPUBLIQUE,


23.3.2018

Dr Joseph BUTORE. 

LE MINISTRE DES POSTES, DES TECHNOLOGIES
DE L'INFORMATION, DE LA COMMUNICATION
ET DES MEDIAS,

Nestor BANKUMUKUNZI.

